

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PIÉMONT OLORONNAIS

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 25 SEPTEMBRE 2014

Présents : MM. BERNOS, MORA, LEES, CASAUX-BIC, CASABONNE, BARRERE-MAZOUAT, Mme ARTIGAU, Mme SAGE, TEULADE, Mme VOELTZEL, IDOPE, Mme JAUBERT-BATAILLE, LABORDE, Mme PAPAREMBORDE, LAPRUN, KELLER, SOUMET, AURISSET, Mme HIRSCHINGER, LEPRETRE, Mme BESSONNEAU, OXIBAR, Mme MENE-SAFFRANE, LUCBEREILH, Mme FOIX, LACRAMPE, Mme DEL PIANTA, ROSENTHAL, Mme MICHAUT, ADAM, Mme BONNET, DALL'ACQUA, Mme CARDON, Mme POTIN, LABARTHE, UTHURRY, Mme GASTON, Mme GIRAUDON, Mme MIQUEU, TERUEL, Mme MIRANDE, QUERY

Pouvoirs : Madeleine COIG à Joseph LEES
Valérie SARTOLOU à Denise MICHAUT
Robert BAREILLE à Aurélie GIRAUDON
Jean-Etienne GAILLAT à Bernard UTHURRY

Excusés : Pierre SERENA, Didier CASTERES, Aracéli ETCHENIQUE

REÇU

- 8 OCT. 2014

SOUS - PREFECTURE
OLORON Ste MARIE

RAPPORT N° 140925-07-FIN

BUDGET GENERAL 2014 : BUDGET SUPPLEMENTAIRE

Mme BESSONNEAU indique que le présent rapport concerne le Budget Supplémentaire de l'année de 2014 du Budget Général dans la mesure où le Compte Administratif 2013 a été approuvé le 19 juin 2014 soit postérieurement au Budget Primitif approuvé le 30 Avril 2014.

Ce Budget supplémentaire a pour objet :

- d'intégrer les résultats cumulés de l'exercice précédent après affectation des résultats
- de prendre en compte les divers ajustements au Budget Primitif rendus nécessaires en cours d'exercice, notamment après le large renouvellement du Conseil Communautaire.

Ainsi, la section Fonctionnement (Dépenses et recettes) est équilibrée à 17 990 077.63 €, soit une évolution de 485 020 €.

Les principales modifications sont les suivantes :

Section Fonctionnement Recettes : Il s'agit de l'intégration de l'évolution de la Cotisation Foncière des Entreprises (passage du taux à 28.93 % décidé en Conseil Communautaire le 30.04.2014) et de la variation mécanique des bases des taxes « ménages » de l'ensemble du territoire, le tout mis en réserve dans l'optique de réalisation du Budget Supplémentaire (324 439 €), du résultat de l'exercice précédent (+ 150 000 €) et de divers ajustements (+ 10 581 € : subvention FISAC, remboursement ASP sur emplois aidés).

Section Fonctionnement Dépenses : Cela concerne :

- Dotations aux amortissements : calage réalisé depuis le vote du Budget Primitif avec le Percepteur (+ 27 000 €) ;

- Augmentation des Charges à caractère général (+ 173 510 €) décomposée comme suit :

- Prestations de services (+ 27 000 €) : Etude de rapprochement des territoires élargie à vallée d'Aspe (Sémaphores) ; étude prospective et réaménagement de la dette (Local Nova) ; mission archivage (CDG) ; étude Cadet
- Prise en compte des fluides de la villa Bourdeu (+ 38 000 €) (dont 24 000 € seront remboursés par la Ville d'Oloron et le Spectacle vivant)
- Augmentation de la prime d'assurance AVIVA suite à une modification de la réglementation relative aux provisions (+ 12 800 €)
- Office de Tourisme : prise en compte d'une partie des travaux (33 000 €) en fonctionnement (initialement prévus en Investissement), suite à recommandation du Percepteur
- Développement supports de communication (+ 15 000 €) : sacoques pédagogiques, distribution du rapport d'activités et d'un magazine en lieu et place des communes
- Prescription environnementale sur la qualité de l'air introduite ces derniers mois (+ 8 000 €)
- Remboursement aux communes de la Taxe Foncière Abattoir et Aéroport (+ 4 800 €)
- Divers ajustements : maintenance, fluides, réparation ascenseur siège (4 000 €), affranchissement (8 000 €).....

- Charges de personnel réévaluées pour un montant de 129 281 € :

- Prise en compte d'un poste de technicien mis à disposition d'un syndicat non initialement intégré
- Prise en compte indemnité de décès d'un agent
- Réévaluation du montant des remplacements service Petite Enfance
- Recrutement emplois aidés

- Produits de gestion courante (+ 18 005 €) : subventions complémentaires à Maison de l'Emploi (4 800 €), AUDAP/Scot (9 905 €), La Haut (3 300 €)

- Charges financières : actualisation des tableaux d'amortissement (+ 4 576.76 €)

- Atténuation de produits : adaptation du montant exact du FPIC connu en août (+ 4 840 €)

- Charges exceptionnelles (+ 200 €)

L'équilibre se fait par le biais des dépenses imprévues pour un montant de 127 607.24 €.

Pour la section d'Investissement, elle est équilibrée en dépenses et recettes à 4 548 556.56 €.

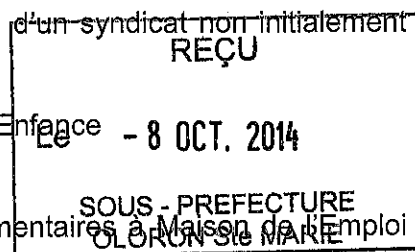
En dépenses, des adaptations mineures ont été apportées pour un montant de 11 000 €, dont :

- Opération 105 – Piscine : 4 000 €
- Opération 106 – Aéroport : 1 000 €
- Opération 122 – Services Techniques : 6 000 €

De plus, à la demande du Trésorier, une régularisation d'écriture d'emprunt a été opérée n'engendrant aucun coût supplémentaire (132 191 €)

En recettes, outre l'ajustement des amortissements (27 000 €), il s'agit de l'intégration des résultats :

- Excédent d'investissement du Compte Administratif 2013 : 189 216.62 €
- Affectation d'une partie de l'excédent de fonctionnement : 3 268 199.97 €



Où cet exposé,

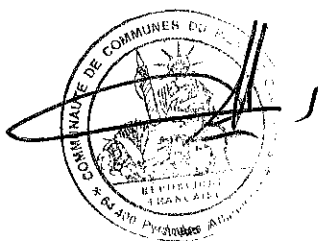
Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **APPROUVE** le Budget Supplémentaire du Budget Général 2014, arrêté aux chiffres susvisés
- **VOTE** le Budget supplémentaire par fonction et par nature

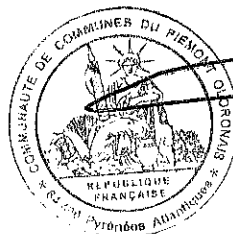
Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 25 septembre 2014

Suivent les signatures

Affiché le 8.10.14



Le Président



Daniel LACRAMPE

REÇU

Le - 8 OCT. 2014

SOUS - PREFECTURE
OLORON Ste MARIE